

Offre Ekwateur électricité

Fiche d'information standardisée de l'Offre de fourniture d'électricité 100% renouvelable. Le Client qui a souscrit à une offre de marché peut revenir à tout moment aux tarifs règlementés.				
1	Caractéristiques de l'offre 100% renouvelable (Article 1.1 des CGV)	L'offre inclut le service de fourniture d'électricité et de gestion de l'accès au réseau. Composition des sources potentielles de production de l'électricité de l'offre: • hydraulique • éolien • photovoltaïque • biomasse • géothermie • Solaire thermique Electricité 100 % renouvelable et certifiée par le mécanisme de Garanties d'Origine européen. Ce mécanisme garantit qu'est injectée dans le réseau une quantité d'électricité produite à partir de sources renouvelables équivalente à l'intégralité de la consommation du Client et que cette énergie n'est comptabilisée que pour lui. Pour cela, chaque mois, Ekwateur s'assure d'acheter autant de Garanties d'Origine européennes que le Client a consommé d'énergie. Ekwateur peut en apporter la preuve au Client à tout moment, conformément à la Règlementation sur les Garanties d'Origine. (Article L 314-14 du Code de l'énergie) Possibilité d'opter pour l'option Premium « Petites installations » permettant de choisir une centrale de préférence parmi une liste de petites installations françaises d'électricité 100% renouvelable		



		proposées par Ekwateur sur son site Web, moyennant un supplément par MWh.
		Ekwateur s'engage alors à ce qu'au moins 70% de l'énergie fournie annuellement dans le cadre de l'offre Premium soit tracée par des Garanties d'Origine provenant des installations d'un producteur de son portefeuille et 30% au plus par des Garanties d'Origine provenant de sites de production renouvelables implantés sur le territoire français.
		Le prix applicable au Client figure dans les conditions particulières qui lui sont remises avant sa souscription définitive à l'offre.
	Prix appliqué au Client (Article 3 des CGV)	Ce prix dépend de l'offre choisie par le Client parmi celles proposées par Ekwateur et qui sont présentées sur son site https://ekwateur.fr/
2		Il inclut toutes les taxes et contributions prévues par la règlementation (Taxe sur la Valeur Ajoutée, Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité, et la contribution au service public de l'électricité) ainsi que la redevance due au gestionnaire de réseau ENEDIS.
3		Le contrat est à durée indéterminée. Le Client peut résilier à tout moment.
	Durée du contrat (Article 5.1 des CGV)	Le Fournisseur s'engage à maintenir son offre tarifaire (hors modification des taxes, contributions et du TURPE) pendant 12 mois pour les clients choisissant l'offre prix fixe et 1 mois pour les clients choisissant l'offre prix variable.
		La facture est établie sur la consommation relevée par le gestionnaire, à défaut par le client, à défaut sur une estimation.
4		La facture peut être soit « saisonnalisée » établie tous les mois, soit « lissée » établie une fois par an.
	Facturation et modalités de paiement	La facture est émise soit sur support papier soit, avec l'accord exprès du Client, sur support électronique.
	(Article 6 et 7 des CGV)	La facture est acquittée dans les 14 jours à compter de son émission soit par prélèvement automatique, carte bancaire, chèque ou mandat compte.
		Si le Client a choisi une facture lissée, il accepte de payer sa facture uniquement par prélèvement automatique.



5	Conditions de révision des prix (Article 3.21 des CGV)	Si le Client a choisi une offre fixe, le prix du kWh reste inchangé pendant une période contractuelle déterminée dans les conditions particulières de vente. Si le Client a choisi une offre variable, la part fourniture en €/MWh varie tous les mois en fonction des conditions d'approvisionnement et des redevances dues aux gestionnaires de réseau. Les prix sont annoncés au moins trente (30) jours à l'avance sur l'espace client pour que le Client ait toujours la visibilité sur son prix actuel et le prix du mois d'après. Toute modification du prix résultant d'une évolution de taxes, contributions et tarifs d'acheminements, imposée par la loi ou par un règlement, s'effectue de plein droit à la date de la décision, sans information préalable du Client. Tout autre projet de modification du prix sera notifié au Client au moins 30 jours avant son application.
6	Conditions de résiliation à l'initiative du client (Article 5.2.1 des conditions générales)	Le Client peut résilier son Contrat à tout moment sans frais ni pénalités. Si le Client résilie pour changer de fournisseur le délai de résiliation est de maximum 21 jours. En cas de déménagement, ou pour tout autre motif, le délai maximum est de 30 jours. Le Client notifie sa résiliation à Ekwateur <i>via</i> le site Ekwateur.fr dans la rubrique prévue à cet effet, ou par courrier au service client à l'adresse : Ekwateur BP 40056 69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID
7	Conditions de résiliation à l'initiative du fournisseur (Article 5.2.2 des CGV)	Ekwateur peut résilier le contrat en cas de manquement grave du Client à ses obligations essentielles, notamment en cas d'impayés, sous réserve d'une mise en demeure préalable.
8	Incidents de paiement (Article 7.3 des CGV)	En cas de non-paiement de la facture le Client est redevable d'une pénalité à hauteur de 1,5 fois le taux d'intérêt légal avec un minimum forfaitaire de 7,50 € TTC.



		Cette pénalité n'est pas due si le Client de bonne foi est en situation de précarité ou que sa consommation est anormalement élevée par rapport à ses habitudes de consommation.
9	Service client et réclamations (Article 10 des CGV)	En cas de réclamation, le Client peut contacter le service client Ekwateur par mail à l'adresse nous-on-repond@ekwateur.fr, par téléphone au 09 77 40 66 66 (prix d'un appel local) ou par courrier à l'adresse postale Ekwateur, BP 40056,69572 LA POSTE PPDC DARDILLY TECHLID. Ekwateur accuse réception de la réclamation dans les 48 heures et s'engage à apporter une réponse au Client dans un délai maximum de quinze jours.

^{*}Sans préjudice des dispositions légales et réglementaires protégeant les clients démunis (voir article 3.2 des conditions générales). Les clients démunis, sous condition de ressources, sont en droit d'obtenir un chèque énergie. Dans chaque département, le Fonds Solidarité Logement peut accorder une aide au cas par cas pour couvrir tout ou partie des dépenses de fourniture d'électricité.